



Conseil d'administration du 13 novembre 2020  
Membres en exercice : 54  
Membres présents ou suppléés : 40  
Membres ayant donné mandat : 3  
Nombre de voix : 43  
Pour : 40  
Contre : 0  
Abstention : 0

DELIBERATION n° 2020-09  
**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23  
SEPTEMBRE 2020**

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts, convoqué par courriel du 6 novembre 2020, s'est tenu par voie dématérialisée le 13 novembre 2020, sous la présidence de Monsieur Nicolas SCHMIT.

Vu le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire ;  
Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;  
Vu le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;  
Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L331-8 et R331-23 ;  
Vu le décret n°2019-1132 du 06 novembre 2019 créant le Parc national de forêts, modifié par le décret n° 2020-752 du 19 juin 2020 ;  
Vu l'arrêté préfectoral n° 52-2020-08-202 portant nomination des membres au conseil d'administration du Parc national de forêts.  
Vu le règlement intérieur de l'établissement public du Parc national de forêts approuvé par délibération n° 2020-01 ;  
Vu la délibération n° 2020-02 relative à l'élection du président du conseil d'administration du Parc national de forêts ;  
Vu le projet de compte-rendu de la séance du 23 septembre 2020 mis à disposition des membres du conseil d'administration sur la plateforme de téléchargement ;

Sur proposition de la directrice par intérim de l'établissement,

**Article 1 :**

Après un vote à l'unanimité le conseil d'administration approuve le compte-rendu de la séance du 23 septembre 2020.

Le compte-rendu est annexé à la présente délibération.

**Article 2 :**

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de forêts et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Arc en Barrois, le 13 novembre 2020  
La directrice par intérim

Véronique GENEVEY

Le président du conseil d'administration

Nicolas SCHMIT



## Conseil d'administration du 23 septembre 2020

### COMPTE RENDU

#### Liste des participants

Fabien SUDRY – Préfet de la Côte d'Or  
Christian BAILLY – Défense  
Jean-Philippe TORTEROTOT – représentant le DREAL Grand-Est  
Olivier CHAPPAZ – représentant le DRAAF Bourgogne Franche-Comté  
Christelle CREFF - Directrice DRAC Grand Est  
Florence LAUBIER – Directrice de la DDT Côte-d'Or  
Isabelle LOREAUX – représentant le DDT de la Haute-Marne  
Jean-Claude VOLOT – maire d'Auberive  
Nicolas SCHMIT – maire de Villiers-le-Duc  
André LIPPIELLO – maire d'Essarois  
Denise JACQUINOT – maire de Les Goulles  
Philippe VINCENT – maire de Vanvey  
Frédéric POTTIER - maire d'Aujeurres  
Marie-Claude LAVOCAT – maire de Châteauvillain  
Yvette ROSSIGNEUX – maire de Giey-sur-Aujon  
Didier BREDIN - maire de Busseaut  
Yves VAILLANT – maire de Bay-sur-Aube  
Frédéric NAUDET - CC Pays châillonnais  
Benoît BERNY - CC Tille et Venelle  
Philippe FREQUELIN - CC des Trois Forêts  
Laurent AUBERTOT - CC Auberive Vingeanne Montsaugonnais  
Marie-Guite DUFAY – Présidente du Conseil Régional BFC représentée par Stéphane WOYNAROSKI  
Jean ROTTNER - Président du Conseil Régional Grand-Est représenté par Christine GUILLEMY  
François SAUVADET – Président du Conseil Départemental Côte d'Or représenté par Marc FROT  
Nicolas LACROIX – Président du Conseil Départemental Haute-Marne  
Freddy CHEVALLIER - COFOR 21  
Guy DURANTET - COFOR 52  
Bruno FAUVEL – Président du Conseil scientifique  
Vincent LAVIER – personnalité compétente en matière d'agriculture  
Marc POULOT – personnalité compétente en matière d'agriculture  
Denis D'HERBOMEZ - personnalité compétente en matière d'activités forestières  
Jérôme MARIOTTE - personnalité compétente en matière d'activités commerciales  
Marie-Claire BONNET-VALLET - personnalité compétente en matière d'activités touristiques  
Francis DUPAS - personnalité compétente en matière d'activités culturelles  
Raoul du PARC - personnalité compétente en matière d'éducation à l'environnement  
Bruno SCHNEIDER – représentant d'association de protection de l'environnement de Côte-d'Or  
Jean-Marie ROLLET - représentant d'association de protection de l'environnement de Haute-Marne  
Roger GONY – représentant d'un conservatoire des espaces naturels  
Stéphanie BÖTSCHI – représentante des propriétaires fonciers dans le cœur  
Michel MONOT – représentant les chasseurs en Côte-d'Or

Patrick LHUILLIER – représentant les chasseurs en Haute-Marne  
Joseph de BUCY – représentant les propriétaires forestiers privés en Côte-d'Or  
Olivier LANDEL – représentant les propriétaires forestiers privés en Haute-Marne  
Claude VINOT – habitant du parc  
Myriam LEGAY – personnalité appartenant au milieu de la recherche scientifique  
Stéphane WOYNAROSKI – personnalité représentant les associations agréées de protection de l'environnement  
Jean-Philippe SIBLET – membre du CNPN  
Olivier TOSTAIN – membre du CNPN  
Régis MICHON – Directeur territorial 21-71 de l'Office national des forêts  
Catherine LHOTE – Directrice régionale Grand-Est de l'Office français de la biodiversité  
Anne DUNOYER – Conseillère du CRPF Grand-Est  
Nicolas DOMANGE – représentant suppléant de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie  
Marion DELFORGE – représentante suppléante du personnel de l'établissement public

Personne excusée :

Le Recteur de Région académique Bourgogne - Franche-Comté

### **Ouverture de la séance à 14h10 par monsieur le Préfet de la région BFC et de la Côte-d'Or – Fabien SUDRY**

Monsieur le Préfet de la région Bourgogne Franche-Comté, préfet de la Côte-d'Or rappelle le contexte historique de cette réunion concernant l'installation de la gouvernance du 11<sup>ème</sup> Parc national. Cette séance officialise l'installation du conseil d'administration et permettra le choix de son président, des deux vice-présidents, la création du bureau. Elle permettra aussi de procéder au recrutement du directeur et le Parc national passera à l'action opérationnelle.

Il exprime ensuite ses remerciements aux acteurs qui ont participé à la création du Parc national (services centraux de l'Etat, des services territoriaux, élus de territoire, acteurs économiques, socio-associatifs)

L'ambition du Parc est de préserver la biodiversité (premier espace forestier de France en forêt de feuillus) et répond à l'objectif du gouvernement de placer 30% du territoire national sous statut d'aire protégée.

Le Parc national constitue aussi une opportunité pour les collectivités, les acteurs économiques et socio-associatifs qui peuvent s'appuyer sur cette nouvelle institution pour valoriser leur travail, leurs actions, en faire un projet fédérateur.

### **Monsieur le préfet de la Haute-Marne – Commissaire du gouvernement de l'établissement public du Parc national de forêts – Joseph ZIMET**

Il anime la première partie de la réunion jusqu'à l'élection du président ou de la présidente qui prendra la suite de la présidence de séance.

Il remercie Véronique GENEVEY et les sous-préfètes de Montbard et Langres pour l'organisation du CA.

Il insiste sur le déroulé de la réunion dans le respect des conditions sanitaires (gestes barrière, sens de circulation lors des votes, désinfection du micro entre chaque intervenant, élargement).

Il annonce que le quorum est atteint avec 53 membres présents ou représentés sur les 54 membres à voix délibératives du conseil d'administration.

### **Point 1 : présentation du Parc national**

Madame Véronique GENEVEY, directrice par intérim du Parc national de forêts présente quelques éléments clés du Parc national. Ce point est un point d'information non soumis à délibération du conseil d'administration et les éléments présentés ont été mis sur la plateforme de téléchargement consacrée au CA.

### **Point 2 : Présentation du règlement intérieur pour approbation**

Le projet de règlement intérieur du conseil d'administration et du bureau a été transmis aux administrateurs par mel du 7 septembre 2020 et déposé sur la plateforme de téléchargement. Les grandes lignes du RI sont présentés par Véronique GENEVEY, qui rappelle que celui-ci doit être préalablement adopté pour pouvoir procéder aux élections des président et vice-présidents.

#### Interventions sur règlement intérieur :

**Patrick LHUILLIER**, représentant des chasseurs, vice-président de la fédération de Haute-Marne fait remarquer qu'au sein du bureau une faible partie représente les acteurs locaux et que ce sont des personnes qui ont participé à l'élaboration de la charte. Il demande d'élargir le bureau en mettant 2 ou 3 postes supplémentaires pour le collège des acteurs locaux.

**Joseph ZIMET**, commissaire du gouvernement répond en indiquant que le CA aura autorité et compétence pour rediscuter de la composition du bureau. Il propose de présenter cette demande au prochain CA ou le suivant pour prévoir un réajustement de la composition du bureau.

**Denise JACQUINOT**: maire de Les Gouilles, élue au titre des communes de Côte d'Or demande des précisions sur les possibilités de suppléance, qui n'est pas prévue pour les représentants des collectivités territoriales et les personnalités à compétences locales et nationales.

**Véronique GENEVEY** répond qu'il n'y a pas de suppléance prévue et qu'il sera possible d'apporter des modifications dans un deuxième temps.

Le vote du règlement intérieur est réalisé à main levée.  
0 contre, 0 abstention, le RI est approuvé à 53 voix

La délibération n°2020-01 est établie pour l'approbation du règlement intérieur.

### **Point 3 : Election du président**

Joseph ZIMET rappelle la procédure de vote telle qu'indiquée dans le règlement intérieur.

Il procède à la désignation de 2 assesseurs : **Marion DELFORGE et Michel MONOT**. Il fait état d'une seule candidature déclarée : Mr Nicolas SCHMIT, maire de Villiers-le-Duc.

Véronique GENEVEY explique le déroulement du vote (consignes sanitaires, matériel, ordre pour se rendre à l'isoloir) et procède à l'appel des votants.

**Nicolas SCHMIT élu président du CA à 45 voix au 1<sup>er</sup> tour du scrutin réalisé à bulletins secrets (6 blancs, 2 nuls)**

Cette élection est formalisée par la délibération n° 2020-02.

\*\*\*\*\*

Le président Nicolas SCHMIT prend l'animation de la réunion, exprime ses remerciements et rappelle ses motivations (faire du Parc la locomotive économique des 2 départements, mettre en valeur les richesses à développer).

#### **Point 4 : Election des vice-présidents**

##### **1<sup>er</sup> Vice-président**

Monsieur Nicolas SCHMIT fait état de la seule candidature déclarée : Mr Jean-Claude VOLOT, maire d'Auberive

Le vote est réalisé dans les mêmes conditions que précédemment et **Jean-Claude VOLOT est élu 1<sup>er</sup> vice-président** avec 42 voix (10 blancs, 1 nul), au 1<sup>er</sup> tour du scrutin réalisé à bulletins secrets.

Cette élection est formalisée par la délibération n° 2020-03.

##### **2<sup>ème</sup> Vice-président**

Monsieur Nicolas SCHMIT fait état de la seule candidature déclarée : Mr Stéphane WOYNAROSKI, personnalité à compétence nationale proposée par la Ministre de la transition écologique, ayant aussi un mandat à la Région Bourgogne Franche-Comté. Le vote est réalisé dans les mêmes conditions que précédemment et **Stéphane WOYNAROSKI est élu 2<sup>ème</sup> vice-président** avec 40 voix (9 blancs, 4 nuls), au 1<sup>er</sup> tour du scrutin réalisé à bulletins secrets.

Cette élection est formalisée par la délibération n° 2020-04.

#### **Point 5 : Election des membres du bureau**

La composition du bureau telle que mentionnée dans le règlement intérieur est rappelée.

Les Régions doivent désigner leur représentant au sein du bureau : les deux présidents de Région se sont entendus pour désigner Madame Marie-Guite DUFAY, présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Les Départements doivent désigner leur représentant au sein du bureau : les deux présidents de Département se sont entendus pour désigner Nicolas LACROIX, président du conseil départemental de la Haute-Marne.

##### **Représentant des services de l'Etat :**

Monsieur SUDRY fait part de la candidature du directeur de la direction départementale des territoires la Haute-Marne. Le vote se fait à main levée par les 7

représentants des services de l'Etat présents. **Le directeur de la direction départementale des territoires la Haute-Marne** est élu à l'unanimité.

**Représentant des collectivités :**

Monsieur Nicolas SCHMIT fait appel à candidature auprès des 14 membres concernés (communes, communautés de communes, COFOR) :

1 candidature déclarée par courrier : Marie-Claude LAVOCAT, maire de Châteauvillain  
2 candidatures déclarées en séance : Yvette ROSSIGNEUX, maire de Giey-sur-Aujon et Frédéric NAUDET, représentant la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais.

Les résultats du vote à bulletin secret sont :

Marie-Claude LAVOCAT : 6 voix

Yvette ROSSIGNEUX : 1 voix

Frédéric NAUDET : 7 voix

**Frédéric NAUDET** est élu membre du bureau en ayant recueilli le plus grand nombre de voix.

**Représentant des personnes à compétence locale**

Monsieur Nicolas SCHMIT fait appel à candidature auprès des 16 membres « personnalités à compétence locale » concernés

2 candidatures déclarées par courrier : Patrick LHUILLIER, représentant les chasseurs de Haute-Marne et Olivier LANDEL, représentant des propriétaires forestiers privés de Haute-Marne

1 candidature en séance : Jean-Marie ROLLET, représentant des associations de protection de l'environnement de la Haute-Marne.

Les résultats du vote à bulletin secret sont :

Patrick LHUILLIER : 3 voix

Olivier LANDEL : 8 voix

Jean-Marie ROLLET : 5 voix

**Olivier LANDEL** est élu membre du bureau en ayant recueilli le plus grand nombre de voix.

**Représentant des personnalités et organismes à compétence nationale**

Monsieur Nicolas SCHMIT fait appel à candidature auprès des 7 membres « personnalités et organismes à compétence nationale » concernés

1 candidature en séance : Régis MICHON pour l'Office national des forêts

**Régis MICHON pour l'Office national des forêts** élu membre du bureau en ayant recueilli 5 voix (1 blanc, 1 nul).

La délibération n° 2020-05 acte ces élections et la composition du bureau qui en découle.

Composition du bureau :

Monsieur Nicolas SCHMIT – président du conseil d'administration

Monsieur Jean-Claude VOLOT – 1<sup>er</sup> vice-président du conseil d'administration

Monsieur Stéphane WOYNAROSKI – 2<sup>ème</sup> vice-président du conseil d'administration

Monsieur Bruno FAUVEL – président du conseil scientifique

Monsieur Baptiste QUOST – représentant du personnel

Madame Marie-Guite DUFAY, présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté

Monsieur Nicolas LACROIX – président du département de la Haute-Marne

Monsieur le directeur départemental des territoires de la Haute-Marne  
Monsieur Frédéric NAUDET – représentant des collectivités territoriales  
Monsieur Olivier LANDEL – représentant des personnalités à compétence locale  
Monsieur Régis MICHON, Office national des forêts – représentant les personnalités et les organismes à compétences nationales

#### **Point 6 : Constitution du comité de sélection pour recrutement du directeur**

Il est demandé à Véronique GENEVEY de s'absenter pendant la discussion.  
Joseph ZIMET rappelle la procédure pour l'organisation de la sélection du directeur de l'établissement public.

Un comité de sélection est constitué de 6 personnes afin de procéder au recrutement du directeur :

- Président du CA, membre de droit
- Commissaire du gouvernement, membre de droit
- Deux administrateurs du CA titulaires et deux administrateurs suppléants
- Un membre du Conseil général de l'environnement et du développement durable, membre de droit
- Un directeur de Parc national en activité, désigné par la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de la transition écologique

Concernant les administrateurs titulaires, le conseil d'administration désigne à l'unanimité les deux vice-présidents Jean-Claude VOLOT et Stéphane WOYNAROSKI.

Concernant les administrateurs suppléants, le conseil d'administration désigne à l'unanimité Guy DURANTET et Michel MONOT.

La délibération n° 2020-06 est établie pour la désignation des administrateurs au comité de sélection.

#### **Point 7 : délibération pour délégation d'attribution au directeur**

Véronique GENEVEY rappelle la proposition de délégation d'attribution au directeur (cf. note déposée sur plateforme dédiée). Il s'agit d'attribuer au directeur les délégations permettant le bon fonctionnement courant de l'établissement public. La proposition a été préalablement transmise pour avis au contrôleur Budgétaire de la Région Grand-Est. Il est aussi fait mention du document de contrôle relatif au Parc national de forêts établi par le responsable de la Mission Contrôle Budgétaire Régional qui liste les actes soumis à visa ou avis.

Le conseil d'administration délibère à 52 voix pour et 1 voix contre.

La délibération n° 2020-07 est établie pour la délégation d'attributions au directeur.

### **Point 8 : désignation des représentants du Parc national de forêts au sein du comité régional de la biodiversité de la région BFC**

Véronique GENEVEY fait état de la demande de la Région Bourgogne Franche-Comté de désigner les représentants de l'établissement public au sein du Comité Régional de la Biodiversité.

Le conseil d'administration délibère à l'unanimité pour la représentation suivante :  
Christine Guillemy, 2<sup>ème</sup> vice-présidente Grand Est, maire de Chaumont, titulaire  
Frédéric Naudet, représentant de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais, suppléant.

La délibération n° 2020-08 est établie pour la désignation des représentants de l'établissement public au sein du CRB de la Région BFC.

### **Point 9 : Présentation des travaux à conduire lors des prochains CA**

Véronique GENEVEY rappelle les décisions prises par la directrice par intérim depuis son entrée en fonction :

- Recrutement du personnel (11 contrats dont 2 contrats terminés)
- Convention cadre de collaboration entre le PN, l'ONF et l'OFB
- Convention opérationnelle entre PN et ONF
- Convention de rattachement à l'OFB
- Contrat de licence de la marque « Parc national de forêts »
- Conventions de partenariat (logo partenaire du Parc national) – 11 partenaires
- Décisions nominatives au titre de la réglementation dans le cœur – 51 autorisations délivrées en cours d'instruction (en ligne sur le site internet du Parc, rubrique Registre des actes administratifs)
- Achats et engagements divers (détail au prochain CA)

Elle fait ensuite état des sujets qui seront abordés lors des deux prochaines réunions du conseil d'administration :

- Installation du conseil économique social et culturel (CESC)
- Installation de la Conférence des maires
- Projet de la Réserve intégrale
- Développement de la marque Esprit parc national
- Projet de Convention tripartite Parc national et les 2 Régions
- Budget 2020 et préparation budget 2021

Monsieur Jean-Philippe SIBLET demande à ce que la mise en place effective de la réserve intégrale soit une priorité et que le périmètre retenu pour cette réserve soit réellement sanctuarisé.

En fin de réunion, Nicolas SCHMIT présente le calendrier ces prochains rendez-vous :

- Comité de sélection du directeur : semaine 40
- Prochain bureau : semaine 42
- Collège des présidents : en visio le 15 octobre 2020
- Réunion du comité de sélection : semaine 42-43
- Prochain CA semaine 44



- Réunion du bureau : semaine 47
- Dernier CA de l'année : 30 novembre 2020

Joseph ZIMET, commissaire du gouvernement remercie l'ensemble des acteurs du Parc et clôture la séance à 17h.

La directrice par intérim



Véronique GENEVEY

Le président du conseil d'administration

Nicolas SCHMIT

